



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

Décision du Président

Référence : DEC_2024/ 10

Convention ENEDIS Raccordement au réseau électrique BT parcelle AV 0037 Commune de SAINT REMY DE PROVENCE Lieu-dit "La Combette"

Nous, Président du SICAS,

Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération instituant les Francs Bords du 9 mars 1995 visée par la Sous-Préfecture le 31 mai 1995,

Vu la Délibération du Comité Syndical n°2020/05 du 30 Juillet 2020 visée par la Sous-Préfecture le 7 Aout 2020,

Vu la demande formulée par ENEDIS concernant des travaux de raccordement électrique BT au lieu-dit « La Combette » sur la Commune de SAINT REMY DE PROVENCE, à l'intérieur des emprises du Canal des Alpes, parcelle cadastrée section AV 0037,

Considérant que cette installation consiste en la pose de matériels pour le raccordement au réseau électrique BT sur le domaine concédé du Canal des Alpes,

Il y a lieu de signer une convention d'occupation du domaine fixant les dispositions techniques et administratives pour la réalisation de ces travaux.

DECIDE

Article 1 : D'approuver la convention à intervenir avec ENEDIS pour le raccordement électrique BT sur le domaine du SICAS au lieu-dit « La Combette » sur la Commune de SAINT REMY DE PROVENCE parcelle AV 0037.

Article 2 : De signer la convention d'occupation du domaine correspondante.

Fait à saint Rémy, le 26 Mars 2024

Philippe GINOUX
Président du SICAS



Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20240326-DEC_2024-10-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 05/04/2024

Date de réception en Sous-Préfecture le 05/04/2024